



Année Scolaire 2020/2021

Inscription au Restaurant Scolaire

(Maternelle / Primaire) **A rendre avant le 20 de chaque mois**

Nom et prénom du responsable légal 1 :

M.

Nom et prénom du responsable légal 2 :

Mme

Adresse 1 :

Adresse 2 :

Courriel 1 :

Courriel 2 :

Je refuse l'intégration de cet email aux listes de diffusion, cochez la case

L'inscription au restaurant scolaire implique l'adhésion au règlement

Tél. Domicile :

0

Tél. Bureau :

0

Tél. Portable mère :

0

Tél. Portable père :

0

A rendre à la Mairie avant le 4 juillet 2020

Repas sans porc : cocher la case :

Cochez le(s) jour(s) désiré(s)

Noms

Prénom

classes

PAI*

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Prix restaurant scolaire 2019/2020 : 4,20 €. Ce prix est susceptible d'une hausse par délibération du conseil municipal.

Restaurant scolaire

Inscription 4 jours / semaine

Inscription 1, 2 ou 3 jours / semaine

- ➔ Paiement mensuel à envoyer au Trésor Public
- ➔ 1 feuille d'inscription par FAMILLE

ATTENTION

- ➔ le règlement est lu et conservé
- ➔ lire la charte avec vos enfants
- ➔ lecture texte au verso sur la protection des données

Signature :

* Protocole d'Accueil Individualisé

Les données renseignées dans le présent formulaire sont destinées à un traitement informatisé par la mairie de Bullion.

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire, notamment pour le respect de nos obligations légales vis-à-vis de nos partenaires institutionnels tels que la DDCS, l'Inspecteur d'Académie, la DGFIP... et pour le bon fonctionnement de nos services publics municipaux (écoles, cantine, centre de loisirs).

Les données sont conservées pendant la durée d'inscription de l'enfant à ces services publics.

L'accès aux données personnelles est strictement limité au personnel administratif de la mairie de Bullion.

En aucun cas elles ne sont transmises à une structure privée à vocation commerciale.

Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos actualités relatives aux écoles, cantine, centre de loisirs, vous avez la faculté de nous l'indiquer dans le cadre du présent formulaire.

Depuis la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au secrétariat de la mairie.